

LISTE PROVISOIRE DES SOCIÉTÉS DONT LES TITRES SONT ASSUJETTIS A LA TTF EN 2021

Dans l'attente du BOFiP établissant la liste des sociétés dont le siège social est situé en France et dont la capitalisation boursière dépasse un milliard d'euros au 1^{er} décembre 2020 en application de l'article 235 ter ZD du Code général des impôts, ci-après la liste provisoire établie sur la base des informations disponibles sur le marché.

Accor	EssilorLuxottica	Rémy Cointreau
ADP	Eurazeo	Renault
Air France-KLM	Eutelsat Communications	Rexel
Air Liquide	Faurecia	Robertet
Albioma	FDJ	Rothschild & Co
Ald	FFP	Rubis
Alstom	Financière Odet	S.E.B
Altabea	Fnac Darty	Safran
Alten	Foncière Lyonnaise	Saint Gobain
Amundi SA	Gecina	Sanofi
Argan	GetLink SE	Sartorius Sted Bio
Arkema	GTT	Schneider Electric
Artois Nom.	Hermès Intl	Scor Se
Atos	Icade	Société Générale
AXA	ID Logistics Group	Sodexo
Bel	Iliad	Soitec
Bic	Imerys	Somfy SA
Biomérieux	Interparfums	Sopra Steria Group
BNP Paribas Act. A	Ipsen	SPIE
Bolloré	Ipsos	Suez
Bouygues	JC Decaux SA	Teleperformance
Bureau Veritas	Kering	TF1
Bureau	Klepierre	Thalès
Cambodge Nom.	Korian	Tikehau Capital
CapGemini	Lagardère S.C.A	Total
Carmila	LDC	Trigano
Carrefour	Legrand	Ubisoft Entertain
Casino Guichard	Lisi	Unibail-Rodamco-WE ¹
Christian Dior	L'Oréal	Unibel
CNP Assurances	LVMH	Valéo
Coface	Metropole TV	Veolia Environnement
Colas	Michelin	Verallia
Covivio	Natixis	Vicat
Covivio Hôtels	Neoen	Vilmorin & Cie
Crédit Agricole	Nexans	Vinci
Danone	Nexity	Virbac
Dassault Aviation	Orange	Vivendi
Dassault Systèmes	Orpea	Voltaia
Edenred	Pernod Ricard	Wendel
EDF	Peugeot	Worldline
Eiffage	Pharmagest inter	XPO logistics
Elis	Plastic Omnium	
ENGIE	Publicis Groupe SA	
ERAMET	RAMSAY GEN SANTE	



¹ **Unibail-Rodamco** : Action jumelée FR-NL soumise à la TTF après application d'un ratio fiscal d'allocation de valeur calculé sur la base des comptes au 31 décembre, publié chaque année par l'émetteur :

- Pour les acquisitions réalisées jusqu'au 28 février 2021, le ratio applicable calculé sur la base des comptes au 31/12/19 et publié par l'émetteur est de 93,771 %.
- Pour les acquisitions réalisées à compter du 1^{er} mars 2021, le ratio applicable calculé sur la base des comptes au 31/12/20 devrait être communiqué par l'émetteur début 2021.